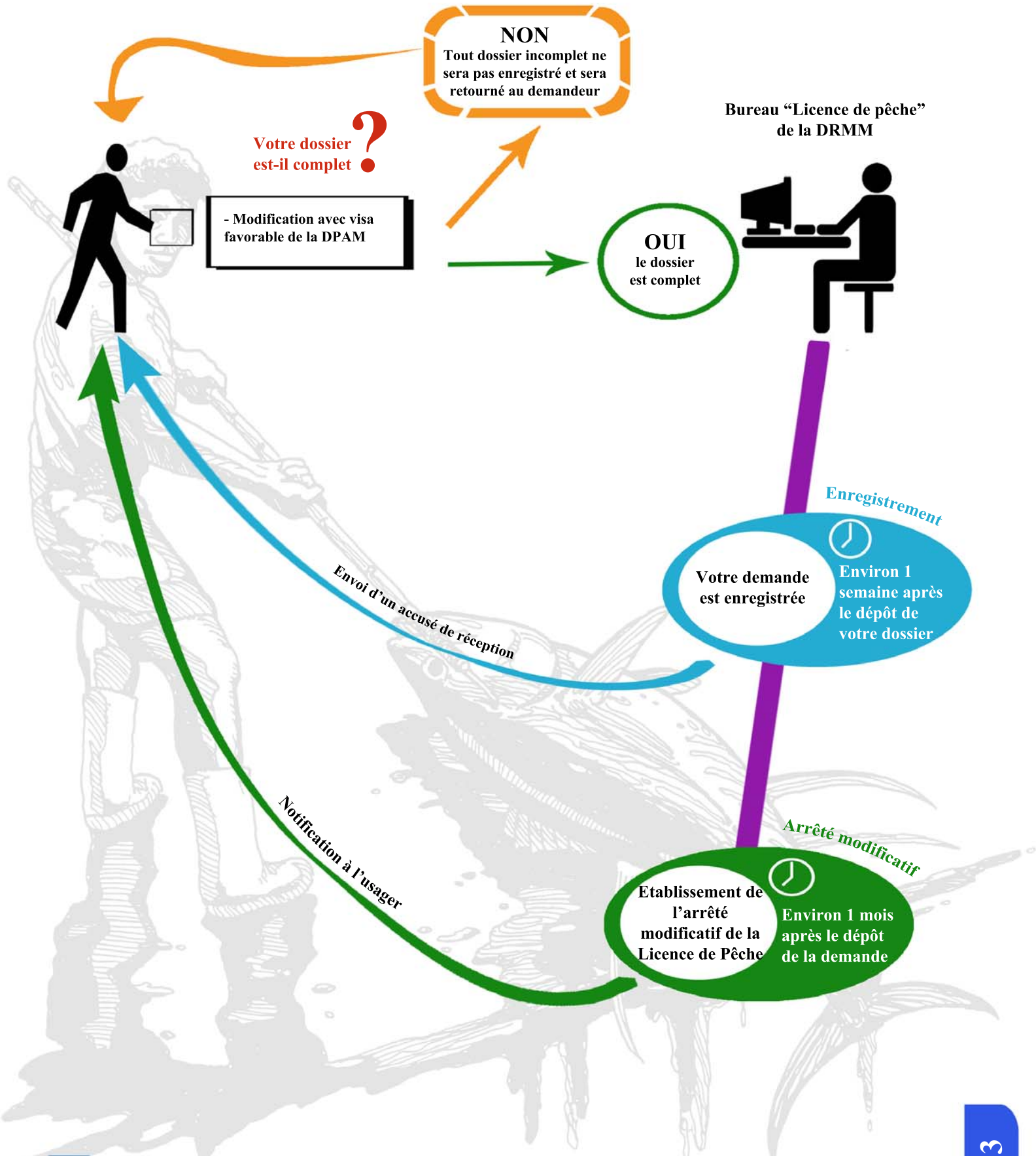


Vous venez de déposer un dossier “changement des caractéristiques du navire” à la Direction des ressources marines et minières (DRMM)



DPAM : Direction polynésienne des affaires maritimes

Le Permis de navigation est valable 1 an

Plus d'infos sur www.peche.pf